

Les Kurdes sont-ils égaux devant la loi ?

vendredi 21 août 2009, par [Ismet Berkan](#), [Traduction Sebahat Erol](#)

Selon l'article 10 de notre Constitution, tous les citoyens sont égaux devant la Loi, sans distinction de race, de langue, de religion, de sexe ni de classe sociale. La signification de cet article est simple : dans les démarches juridiques, personne ne subit et ne doit subir de discrimination, tout le monde est traité avec la même équité.

Dans mon article de samedi, j'avais écrit qu'au cœur du problème kurde il y a essentiellement un problème d'égalité. Dans un premier temps, il aurait fallu garantir cette égalité devant la loi proclamée dans l'article 10 ; et dans un deuxième temps, il aurait fallu lutter jusqu'à ce que tous les Kurdes se sentent « égaux » devant la loi.

Ces phrases ont suscité une vive réaction de certains de mes lecteurs et de certains hommes politiques. Une partie d'entre eux répliquait avec impertinence : « On est tous égaux, donnez-moi un seul exemple concret du contraire et je me tue sur la place de Taksim [NdT : place centrale d'Istanbul]. »

Il est inutile que qui que ce soit se tue, il suffit que nous ayons à l'esprit que les Kurdes, avec lesquels nous partageons la même nation, ne se sentent pas nos « égaux » et que dans les administrations de l'Etat, on leur rappelle sans cesse cette inégalité.

En ce qui concerne les exemples d'inégalité, commençons si vous le voulez bien par l'article 10 de la Constitution, c'est-à-dire par l'égalité devant la Loi...

Aujourd'hui, la justice turque se prépare à juger, dans une action publique qui s'est ouverte à Diyarbakir, un colonel contre lequel il a été requis huit fois la prison à perpétuité. Ce colonel est accusé de certains crimes commis entre 1993 et 1995 à Cizre, non loin de Diyarbakir.

Nous avons publié récemment dans *Radikal* un article sur les circonstances précises de cette affaire. Apparemment, plus de la moitié des 20 crimes dont ce colonel est accusé auraient pu en fait être résolus dans les jours qui ont suivi ces exécutions. Il y avait des témoins oculaires, des preuves de conflits et de menaces dans le passé.

Et pourtant, ces crimes n'ont pas été éclaircis durant 15 ans, les corps de certaines des victimes n'ont même pas pu être retrouvés.

Car ces victimes étaient toutes soupçonnées d'appartenir au PKK. (Certaines de ces personnes en faisaient peut-être véritablement partie, mais cela justifie-t-il qu'elles aient été exécutées ?)

Allez donc parler d'« égalité devant la loi » aux proches de ces 20 victimes, à leurs femmes, à leurs enfants, à leurs parents, à leurs frères et sœurs. Ces derniers ont appris par expérience que certains sont PLUS EGAUX que d'autres devant la justice. Ils ont vu pendant 15 ans les criminels, que pourtant ils connaissaient, rester impunis.

Je ne sais si cet exemple d'inégalité suffit.

Prenons maintenant un exemple basique des inégalités vécues dans la vie quotidienne :

J'ai déjà écrit à ce sujet. Pour votre plaisir, louez un jour une voiture immatriculée 21 et faites un trajet entre Izmir et Istanbul par exemple.

Vous verrez comment ce voyage ordinaire et inutile va se transformer en supplice pour vous grâce au

numéro 21 de votre plaque, combien de fois sur la route vous allez être arrêtés par la police, combien de temps chaque contrôle va durer, combien de fois vos cartes d'identité vont être vérifiées une à une par signalement au central de police, combien de fois on va regarder votre casier judiciaire...

Je rappelle que 21, c'est le numéro du district de Diyarbakir. Si vous allez dans cette ville, ne vous étonnez pas de voir beaucoup de voitures immatriculées 34 ou 06 [NdT : Istanbul et Ankara]. Les habitants de Diyarbakir, habitués à cette discrimination, ont trouvé la solution dans le changement de leurs plaques d'immatriculation.

Un Noir d'un certain âge était sorti de chez lui en oubliant ses clefs à l'intérieur. A son retour, il s'aperçut de son oubli, mais comme c'était sa maison, il ouvrit la porte en la forçant et put entrer chez lui.

Quelques « bons citoyens » qui l'avaient vu faire avaient appelé la police et au moment où le Noir entrait chez lui, la police arriva. L'homme essaie de prouver que c'est chez lui, qu'il a forcé la porte ayant oublié ses clefs à l'intérieur, que maintenant d'ailleurs il va être obligé de changer les serrures... La police insiste, l'homme prouve son identité. Peut-être profère-t-il quelques insultes, la police lui passe les menottes et l'embarque.

Cette affaire est en ce moment discutée aux Etats-Unis. Si ce vieil homme qui a oublié ses clefs était un Blanc et non un Noir, est-ce que les « bons citoyens » auraient appelé la police ? Admettons qu'ils aient appelé, est-ce que la police aurait eu les mêmes soupçons sur un Blanc, lui aurait-elle demandé des tas de fois de prouver son identité ? Et enfin, est-ce que la police lui aurait passé les menottes ?

Est-ce que j'ai réussi à me faire comprendre ?

Sources

Source : Radikal, le 27.07.2009.